

Assurer la fabrication de médicaments au Québec

Des mesures prioritaires pour le budget 2026-2027



*Mémoire -
Pharmascience
02 février 2026*

Sommaire exécutif

À l'occasion des consultations prébudgétaires de 2026 du ministère des Finances du Québec, Pharmascience Inc. souhaite contribuer à la réflexion gouvernementale en formulant des recommandations ciblées pour soutenir le développement et la pérennité du secteur des sciences de la vie au Québec.

Dans un contexte marqué par des vulnérabilités accrues des chaînes d'approvisionnement mondiales, la production domestique de médicaments s'impose comme un enjeu stratégique, tant pour la sécurité sanitaire que pour la performance économique. Reconnaisant cette réalité, les gouvernements du Québec et du Canada, notamment à travers la [stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028](#) (SQSV)¹, appellent à consolider et valoriser les capacités locales de fabrication pharmaceutique, afin de sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement et garantir l'accessibilité de ces produits essentiels, tant en temps normal qu'en période de crise.

Ce mémoire présente cinq recommandations structurantes visant à:

- Soutenir la production locale par des mesures fiscales adaptées;
- Favoriser une meilleure reconnaissance des produits fabriqués au Québec dans les décisions d'approvisionnement public; et
- Stimuler l'innovation et l'investissement par des incitatifs ciblés.

Ces propositions permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie tout en assurant une utilisation efficiente des leviers financiers de l'État.

Recommandations

Proposition à coût nul pour l'état

1. **Rendre publique la liste des médicaments fabriqués au Québec et au Canada, qui a été colligée par le ministère de la Santé en 2025, et sensibiliser les pharmaciens au choix de ces produits.**

Initiative liée à la contribution d'assurance

2. **Exonérer de la contribution à l'assurance médicaments les produits génériques dont la fabrication substantielle est réalisée domestiquement.**

Mesures fiscales pour favoriser la fabrication pharmaceutique locale

3. **Instaurer un crédit d'impôt non-remboursable de 5 % calculé sur les revenus des ventes (au Québec et à l'exportation) attribuables à des produits pharmaceutiques substantiellement fabriqués au Québec.**
4. **Assouplir les critères d'admissibilité à la DICI afin d'y inclure la commercialisation d'actifs issus d'activités de recherche et développement admissibles aux crédits du CRIQ.**

Approvisionnement du Centre d'acquisition gouvernementale

- 5. Adopter une approche d'approvisionnement stratégique alignée sur la politique « Achetez canadien », intégrant un crédit de 10 % pour les manufacturiers et une pondération de 25 % pour le contenu québécois, afin de renforcer la résilience, la sécurité d'approvisionnement et les retombées économiques locales.**

Mise en contexte

Impact du médicament générique

Les médicaments génériques constituent un levier essentiel pour l'accessibilité et la soutenabilité budgétaire du système de santé. En 2024, ils représentaient 80,6 % des ordonnances au Québec², tout en ne comptant que pour 25,0 % des dépenses totales en médicaments, illustrant leur rôle déterminant dans la maîtrise des coûts pour les patients, ainsi que pour les régimes d'assurance médicaments publics et privés.

À l'échelle canadienne, le recours aux médicaments génériques a permis de générer 221,4 milliards de dollars d'économies sur cinq ans (2020-2024)³, confirmant l'importance structurante de ce secteur dans la viabilité financière du système de santé.

Dans ce contexte, les Québécois bénéficient de prix parmi les plus bas à l'international pour les médicaments génériques. Selon une analyse fondée sur la base de données NAVLIN d'EVERSANA, les prix de vente des médicaments génériques remboursés par les régimes publics au Canada sont en moyenne 45 % inférieurs à ceux observés dans les 11 pays comparateurs du CEPMB⁴.

Toutefois, cette performance en matière d'accessibilité tarifaire s'opère dans un environnement économique de plus en plus contraignant. La pression inflationniste des dernières années a fortement affecté l'industrie du médicament générique, alors même que le cadre réglementaire en vigueur ne permet pas l'indexation des prix, limitant la capacité des fabricants à absorber la hausse des coûts de production et d'approvisionnement.

La résilience de l'approvisionnement : un enjeu critique

Le Canada fait face à une crise persistante des pénuries de médicaments, avec plus de 1 600 pénuries actives⁵ touchant un Canadien sur quatre⁶. Cette situation est aggravée par une forte dépendance aux importations : près de 88 % des médicaments génériques consommés au pays sont fabriqués à l'étranger⁷, principalement en Inde et en Chine, exposant le système de santé à des risques accrus de perturbations géopolitiques et d'approvisionnement.

Ces vulnérabilités entraînent des effets tangibles et immédiats : interruption ou modification des traitements, recours à des thérapies de substitution, surcharge du personnel pharmaceutique et anxiété accrue chez les patients.

Dans un contexte où les marchés internationaux plus lucratifs sont susceptibles d'être priorisés par les fabricants étrangers, ces pénuries constituent un enjeu majeur de santé publique et de

sécurité nationale, soulignant l'importance stratégique de renforcer la capacité de fabrication pharmaceutique locale afin de réduire les risques et protéger la population québécoise.

La production pharmaceutique locale: une question de sécurité nationale

La SQSV reconnaît que la production pharmaceutique locale constitue un levier essentiel pour sécuriser l'accès aux médicaments, tout en soulignant que la pression soutenue exercée sur les prix a, au fil des années, contribué à la délocalisation d'une partie des capacités de production. Dans ce contexte, la Stratégie fait du renforcement de la fabrication locale un objectif prioritaire afin d'assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les médicaments essentiels à la santé de la population.

Le gouvernement du Canada est parvenu à un constat similaire. La politique fédérale « Achetez canadien »⁸, entrée en vigueur le 16 décembre 2025, reconnaît, à travers son Annexe A, les produits pharmaceutiques comme un secteur stratégique nécessitant une préférence active dans les approvisionnements nationaux. Cette orientation repose sur la nécessité pour le Canada de disposer de capacités de production robustes, afin de renforcer la préparation aux urgences, de soutenir l'innovation en santé, d'accroître la résilience collective et de protéger la sécurité nationale.

Enjeux et recommandations

Pharmascience est pleinement consciente du contexte économique actuel du Québec et de la nécessité d'une gestion rigoureuse des finances publiques. Cela étant, nous croyons que le secteur des sciences de la vie peut constituer un levier stratégique contribuant au retour à l'équilibre budgétaire, plutôt qu'un poste de dépense.

Ce secteur se distingue par la création d'emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, assortis d'avantages sociaux compétitifs, ainsi que par une industrie manufacturière à productivité élevée, générant des retombées économiques et fiscales importantes pour l'État québécois.

Comme démontré précédemment, la sécurisation des capacités industrielles de fabrication pharmaceutique est essentielle pour assurer un approvisionnement stable et fiable en médicaments. En privilégiant des investissements ciblés et structurants dans les sciences de la vie et en consolidant l'infrastructure de fabrication locale, le Québec peut à la fois stimuler l'activité économique, renforcer sa résilience sanitaire et favoriser un développement durable au bénéfice de la santé des Québécoises et des Québécois.

Proposition à coût nul pour l'état

Dans un contexte marqué par les pressions exercées sur les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques, les enjeux liés aux tarifs douaniers et la volonté gouvernementale de favoriser l'achat local, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a entrepris, en 2025, un exercice de recensement des médicaments génériques fabriqués au Québec et ailleurs au Canada. Cet exercice, mené en collaboration avec les fabricants, visait à doter le réseau de la santé d'un outil d'information permettant de sensibiliser les pharmaciens en pratique communautaire à

l'origine réelle des médicaments et de promouvoir, sans obligation, l'utilisation de produits fabriqués localement.

Puisque le prix des médicaments est déjà encadré par la Liste des médicaments de la RAMQ, la publication et la diffusion de cette information n'entraîneraient aucun coût supplémentaire ni impact sur les dépenses publiques. Cette mesure pourrait toutefois générer des retombées économiques significatives pour les fabricants établis au Québec et au Canada. Bien que cette liste ait été colligée à l'été 2025, elle demeure à ce jour non publique, notamment en raison de sa portée limitée, moins de 12% des produits sont encore fabriqués au Canada, et de préoccupations liées aux relations commerciales internationales.

Or, dans la mesure où il s'agit strictement d'une mesure d'identification et de diffusion d'information, sans caractère obligatoire ni discrimination tarifaire, cette approche s'inscrit pleinement dans les orientations récentes en matière d'achat local. Elle constitue ainsi une intervention simple, juridiquement prudente et à coût nul, permettant de soutenir la production domestique tout en respectant les engagements commerciaux du Québec et du Canada.

Recommandation

- 1. Rendre publique la liste des médicaments fabriqués au Québec et au Canada, qui a été colligée par le ministère de la Santé en 2025, et sensibiliser les pharmaciens au choix de ces produits.**

Initiative liée à la contribution d'assurance

En vertu de l'Entente d'inscription des médicaments génériques dans le cadre du programme public d'assurance médicaments du Québec, les fabricants versent actuellement une contribution financière au gouvernement. Nous proposons que cette contribution soit exonérée lorsque le médicament concerné est substantiellement fabriqué domestiquement.

Cette mesure vise à encourager la production locale et à valoriser le savoir-faire industriel québécois, en reconnaissant que les fabricants établis au Québec font face à des coûts de production nettement plus élevés par rapport à ceux opérant dans des juridictions à faible coût. Elle contribuerait à maintenir une capacité manufacturière robuste, essentielle pour la sécurité nationale et la résilience des chaînes d'approvisionnement, en réduisant les risques de pénuries et en garantissant un accès stable aux médicaments essentiels.

Enfin, cette initiative ciblée s'inscrit dans une logique de valorisation des investissements productifs et de préservation des emplois qualifiés, tout en demeurant cohérente avec les objectifs de la SQSV et les orientations fédérales en matière d'approvisionnement stratégique.

Recommandation

- 2. Exonérer de la contribution à l'assurance médicaments les produits génériques dont la fabrication substantielle est réalisée domestiquement.**

Mesures fiscales pour favoriser la fabrication pharmaceutique locale

Pour soutenir le développement du secteur des sciences de la vie au Québec et renforcer la productivité de notre écosystème pharmaceutique, nous proposons deux approches fiscales différentes visant un même objectif : stimuler la production locale et consolider la chaîne de valeur du médicament. Ces mesures offrent des leviers complémentaires pour accroître la résilience, favoriser l'investissement et générer des retombées économiques durables pour la province.

Crédit d'impôt à la biofabrication

Afin de renforcer la compétitivité du secteur pharmaceutique québécois et de sécuriser l'approvisionnement en médicaments essentiels, nous proposons d'instaurer un crédit d'impôt non remboursable de 5 % calculé sur les revenus des ventes réalisées au Québec et à l'exportation, pour les produits substantiellement fabriqués au Québec.

Cette mesure générerait des retombées directes pour la province :

- Économiques : hausse des investissements à la productivité, stimulation des exportations et amélioration de la balance commerciale;
- Emploi et compétences : création et maintien d'emplois hautement qualifiés (opérations, assurance qualité, R&D, chaîne d'approvisionnement) et ancrage des savoir-faire industriels;
- Fiscales : élargissement de l'assiette fiscale (impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers, taxes sur la masse salariale), compensant partiellement le coût de l'incitatif;
- Sécurité sanitaire : réduction de la dépendance aux importations, résilience accrue des chaînes d'approvisionnement et atténuation du risque de pénuries;
- Effet d'écosystème : dynamisation des CMO/CDMO, CRO et entreprises d'emballage/conditionnement grâce à la sous-traitance locale et l'attraction de mandats de fabricants internationaux.

En ciblant la fabrication substantielle sur le territoire, le crédit d'impôt favorise un effet multiplicateur dans l'ensemble de la chaîne de valeur, accélère le déploiement d'investissements et renforce l'ancrage industriel au Québec, tout en s'alignant sur les objectifs de la SQSV.

Recommandation

- 3. Instaurer un crédit d'impôt non-remboursable de 5 % calculé sur les revenus des ventes (au Québec et à l'exportation) attribuables à des produits pharmaceutiques substantiellement fabriqués au Québec.**

La déduction pour la commercialisation des innovations (DICI)

La Déduction pour la commercialisation des innovations (DICI) est un incitatif fiscal mis en place par le gouvernement du Québec pour encourager la commercialisation des résultats de la

recherche scientifique et du développement expérimental réalisés dans la province. Ce programme permet aux entreprises de bénéficier d'un taux d'imposition réduit sur les revenus générés par la commercialisation de brevets et d'autres formes de propriété intellectuelle admissibles, contribuant ainsi à stimuler l'innovation, attirer des investissements et renforcer la compétitivité des entreprises québécoises. Nous saluons le gouvernement du Québec pour être l'une des rares juridictions à offrir un tel mécanisme.

Cependant, nous croyons que cette initiative pourrait être optimisée afin de mieux refléter la réalité industrielle, notamment dans le secteur des médicaments génériques. En effet, tous les efforts en recherche et développement (R&D) ne se traduisent pas par un brevet. Dans notre industrie, la commercialisation intervient après l'expiration des brevets de marque, et repose sur le développement de procédés complexes de fabrication visant à mitiger les incertitudes technologiques et à garantir la bioéquivalence des produits. Ces procédés, qui représentent un savoir-faire stratégique, sont généralement considérés comme des secrets industriels plutôt que des brevets.

Certains pays, dont l'Espagne, ont élargi leurs régimes fiscaux pour inclure les secrets industriels comme actifs admissibles. Nous proposons que le Québec adopte une approche similaire en étendant la DICI aux actifs issus d'activités de R&D reconnues par le Crédit d'impôt pour la recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Cette bonification permettrait de valoriser les investissements en innovation appliquée, de renforcer la compétitivité des fabricants locaux et de stimuler la consolidation de la chaîne de valeur pharmaceutique, contribuant ainsi à la résilience économique et sanitaire du Québec.

Recommandation

4. Assouplir les critères d'admissibilité à la DICI afin d'y inclure la commercialisation d'actifs résultant d'activités de recherche et développement admissibles aux crédits du CRIQ.

Approvisionnement du Centre d'acquisition gouvernementale

Les pénuries récurrentes et la dépendance excessive aux importations ont démontré que les médicaments ne peuvent plus être considérés comme de simples biens marchands : ils constituent des actifs stratégiques essentiels à la sécurité nationale et à la santé publique.

Cette réalité est désormais reconnue par le gouvernement du Canada, dont la politique « Achetez canadien » identifie explicitement les produits pharmaceutiques comme un secteur prioritaire nécessitant une préférence active dans les approvisionnements publics. Cette orientation s'appuie sur les exemptions permises par les accords commerciaux pour les biens liés à la sécurité nationale et à la résilience stratégique.

La politique fédérale prévoit, d'une part, un crédit d'évaluation fondé sur le prix au bénéfice des fournisseurs canadiens, et, d'autre part, l'intégration d'une pondération du contenu canadien dans les grilles d'évaluation. Ces leviers visent explicitement à renforcer la résilience industrielle, sécuriser les chaînes d'approvisionnement et accroître l'autonomie du pays pour les

approvisionnement critiques. Le cadre fédéral prévoit un crédit de 10 % appliqué à la valeur évaluée des offres admissibles et la possibilité d'allouer jusqu'à 25 % de la note totale à des critères de contenu local (biens, services, valeur ajoutée, fabrication, investissements, R-D, emplois). Ces paramètres illustrent la manière dont le cadre fédéral peut être décliné en modalités d'évaluation concrètes.

Le Québec dispose déjà, par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et ses instruments (marges de préférence, achats responsables), de leviers juridiques permettant d'intégrer des objectifs économiques et de résilience dans l'évaluation des offres. Toutefois, ces leviers demeurent sous-utilisés, ce qui limite l'impact sur la stabilité des chaînes d'approvisionnement et la vitalité industrielle locales. À l'instar du cadre fédéral (et de son annexe sectorielle), une politique québécoise de pondération obligatoire ciblant des secteurs stratégiques permettrait d'activer pleinement ces marges dans les appels d'offres.

Pour sécuriser et simplifier la mise en œuvre, nous proposons que le CAG reconnaisse officiellement la certification "Les Produits du Québec" comme mécanisme d'attestation du contenu local. Cette reconnaissance offrirait trois avantages : (i) réduction de la charge administrative pour les entreprises et les acheteurs; (ii) traçabilité et vérifiabilité accrues du contenu déclaré; (iii) crédibilité renforcée des preuves de provenance. Cette approche est cohérente avec l'esprit des attestations requis, tout en s'appuyant sur un dispositif existant au Québec.

La politique fédérale a été conçue pour s'aligner sur les exemptions permises par les accords commerciaux lorsqu'il s'agit de biens et services liés à la sécurité nationale et à la résilience stratégique; le Québec peut donc formaliser une préférence mesurée qui reste compatible avec ses obligations internationales, particulièrement lorsque l'objectif est la sécurisation d'approvisionnement critiques comme les médicaments. De plus, une harmonisation avec la trajectoire d'« Achetez canadien » facilite la compréhension du marché, réduit la fragmentation des règles et amplifie les retombées économiques, en alignant les chaînes d'approvisionnement locales avec les exigences fédérales.

Recommandations opérationnelles :

1. Instaurer un crédit de 10 % à l'évaluation financière pour les **fournisseurs manufacturiers** québécois, afin d'améliorer leur compétitivité sans modifier le prix réel.
2. Réserver jusqu'à 25 % de la note au contenu québécois/canadien (valeur ajoutée, fabrication, R-D, emplois, investissements, chaîne logistique au Québec), pour ancrer les retombées économiques et réduire les risques d'approvisionnement.
3. Utiliser "Les Produits du Québec" comme preuve d'attestation officielle du contenu local, avec des contrôles à échantillonnage pour préserver l'intégrité du processus et faciliter les audits

Cette approche réduira la vulnérabilité du système, favorisera la production locale et alignera les pratiques d'achat sur les meilleures normes d'approvisionnement stratégique. Elle donnera au Québec un levier économique et sanitaire pragmatique, en cohérence avec la politique fédérale, tout en respectant les cadres commerciaux applicables. Nous invitons le ministère des

Finances à en tenir compte dans l'élaboration des mesures budgétaires, afin de soutenir durablement la résilience de l'approvisionnement pharmaceutique et la compétitivité industrielle du Québec.

Recommandation

- 5. Adopter une approche d'approvisionnement stratégique alignée sur la politique « Achetez canadien », intégrant un crédit de 10 % pour les manufacturiers et une pondération de 25 % pour le contenu québécois, afin de renforcer la résilience, la sécurité d'approvisionnement et les retombées économiques locales.**

Conclusion

Le Québec a aujourd'hui l'opportunité de transformer un enjeu de vulnérabilité en levier de croissance. En intégrant des mesures fiscales ciblées, en valorisant la production locale au cœur des politiques d'achat et en modernisant ses incitatifs à l'innovation, le gouvernement peut sécuriser l'accès aux médicaments tout en consolidant un secteur manufacturier stratégique. Ces actions, si inscrites dans le budget 2026-2027, permettront de renforcer la résilience sanitaire, de stimuler l'économie et de positionner le Québec comme un chef de file en biofabrication pharmaceutique.

À propos de Pharmascience

Pharmascience inc., fondée en 1983, est le plus grand employeur pharmaceutique au Québec. Basée à Montréal, l'entreprise compte 1 600 employés et figure parmi les principaux fabricants de médicaments au Canada. Fabricant canadien intégré, l'entreprise figure parmi les principaux producteurs de médicaments au pays et exporte aujourd'hui dans plus de 50 pays.

En 2024, Pharmascience a investi près de 55 millions de dollars en R&D, se classant au 41^e rang des investisseurs corporatifs en R&D au Canada. Grâce à des cadres réglementaires et fiscaux mieux adaptés pour soutenir l'innovation locale, nous visons à augmenter considérablement ces investissements afin de faire progresser l'accès aux médicaments pour la population québécoise.

Chaque année, Pharmascience fournit près de 5 milliards de doses de médicaments aux Canadiens. À titre de fabricant établi au Canada, elle priorise l'approvisionnement du marché canadien en cas de pénurie, contribuant ainsi à la sécurité pharmaceutique nationale.

Reconnue pour les médicaments génériques, l'entreprise est aussi active dans les médicaments spécialisés et rares par l'entremise de Pendopharm, ainsi que dans les services biopharmaceutiques à valeur ajoutée avec Royalmount Biopharma Services.

Pharmascience génère plus de 330 millions de dollars en retombées économiques au Québec et contribue à plus de 40 millions de dollars par année en recettes fiscales pour le gouvernement provincial.

Références

¹ [Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028 | Gouvernement du Québec](#)

² [Part-de-marche-et-economies-du-medicament-generique-canadien---Quebec-2025.pdf](#)

³ [Cinq ans d'économies - Médicaments génériques canadiens \(2025\)](#)

⁴ [ACMG Prix-internationaux-et-medicaments-generiques-prescrits-au-Canada-2023.pdf \[generiquescanadiens.ca\]](#)

⁵ [Rapport sommaire](#)

⁶ [Pénuries de médicaments - French](#)

⁷ [CGPA Synthèse du rapport final Jan 22](#)

⁸ [Politique sur la priorité accordée aux fournisseurs et au contenu canadiens dans l'approvisionnement fédéral stratégique | AchatsCanada](#)